

# Des gobelets, oui, mais réutilisables !

Afin de lutter contre la production de déchets, Chartres métropole propose des gobelets réutilisables aux communes et associations pour leurs manifestations.



Pour répondre aux objectifs réglementaires des lois Grenelle, Chartres métropole s'est dotée en 2012 d'un Programme Local de Prévention des déchets visant à réduire de 7% la quantité d'ordures ménagères produite sur son territoire (soit une baisse de 25 kg de déchets par habitant d'ici 2017).

Différentes actions sont prévues pour atteindre cet objectif, à l'image de la mise à disposition de composteurs, qui connaît un franc succès (voir nos précédents numéros). Nouvelle initiative mise en place par Chartres métropole : la mise à disposition de gobelets réutilisables lors des manifestations.

« Ce type de gobelet est désormais largement adopté par le public habitué des festivals de musique ou des événements sportifs, observe Annick Lhermitte, conseillère déléguée de Chartres métropole en charge de la réduction des déchets. Associé à un système de consigne à la buvette, le principe peut également être repris lors de petites manifestations locales. C'est pourquoi nous proposons ces gobelets aux communes et associations de l'agglomération. »

## Gobelets réutilisables : modalités pratiques



Par convention de mise à disposition, téléchargeable sur le site internet [www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr) ou disponible sur demande auprès du service déchets, l'agglomération propose entre 50 et 500 gobelets\* aux organisateurs de manifestations de son territoire (communes ou associations). En échange, ces derniers doivent s'engager à utiliser ces gobelets à l'occasion d'au minimum trois manifestations par an\*\* avec la mise en place d'une consigne : l'utilisateur prend sa boisson dans un verre réutilisable et paie une consigne d'un montant symbolique (souvent 1€) pour son verre. Il récupère cette consigne en rapportant son verre.

\* possibilité d'obtenir une quantité plus importante sous certaines conditions.

\*\* possibilité pour les communes de se grouper.

► N° Vert 0 800 22 20 36

Appel gratuit d'un poste fixe

## Le gobelet jetable : petit, mais polluant...

En France, **150** gobelets sont jetés chaque seconde, soit **4,73** milliards par an. Empilés les uns sur les autres, ils formeraient une pyramide de **7 km** de large sur plus de **8 km** de haut, soit 25 fois la hauteur de la Tour Eiffel. Malgré leur poids plume, (4 à 8 g), seulement 1% d'entre eux sont recyclés car ils sont composés d'un mélange de polypropylène ou de polystyrène, impossible à recycler. Chaque année, environ 1,6 milliard sont incinérés, et 2,4 milliards sont enfouis dans des décharges où ils mettront **500 ans** à se dégrader.

